



POUR 2023, LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DEVRAIT REPARTIR À LA HAUSSE

Le plafond de la sécurité sociale pour 2023 devrait être en hausse de 6,9 %, si l'on s'en tient au rapport provisoire de la commission des comptes de la sécurité sociale diffusé dans le prolongement du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Source : Rapport provisoire à la commission des comptes de la sécurité sociale de septembre 2022 (résultats pour 2021 et prévisions 2022 et 2023)

Après avoir été figé à la même valeur trois années de suite en raison de l'impact de la crise du covid-19, le plafond de la sécurité sociale devrait repartir à la hausse en 2023.

Le rapport provisoire de la commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) relatif aux résultats 2021 et aux prévisions 2022 et 2023 indique en effet que le **plafond de la sécurité sociale pour 2023** pourrait être fixé à 43 986 € par an (+ **6,9 %**), soit environ 3 666 € par mois sous réserve de l'arrondi (rapport septembre 2022, volume I, pp. 9 et 43).

Ce résultat est la conséquence de la réforme des modalités de révision du plafond issue du décret du 27 juillet 2021 en vue de neutraliser l'impact de la crise du covid-19 (décret [2021-989](#) du 27 juillet 2021, JO du 29) (voir notre actu du 30/07/2021 « *Plafond de la sécurité sociale : les règles de revalorisation adaptées pour neutraliser les effets de bord de la crise sanitaire* »). Sans entrer dans le détail technique, on relèvera que le rapport de la CCSS indique que le PASS 2023 est revalorisé à la fois du salaire moyen par tête (SMPT) prévisionnel 2022 (+ 5,5%), mais aussi de la croissance des SMPT 2020 et 2021 (laquelle n'avait pas pu être prise en compte du fait du gel du plafond).

Rappelons que **ce montant reste à confirmer**, puisque le plafond est fixé par arrêté, généralement fin novembre ou début décembre. Pour ceux qui s'en souviennent, le plafond 2020 avait finalement été fixé à un niveau légèrement supérieur (3 428 €) à celui qui avait été initialement prévu (3 420 €).

<https://www.revue-fiduciaire.com/actualite/article/pour-2023-le-plafond-de-la-securite-sociale-devrait-repartir-a-la-hausse>